

Infos. Village Villeparois

SOMMAIRE

Mot du Maire

Conseil municipal du 28 août

- Décision modificative n°1 Budget eau
- Rapport annuel d'activité 2015 de la C.A.V

Conseil municipal du 5 octobre

- Renouvellement ligne de trésorerie
- Décision modificative n°1 Budget communal
- Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau
- Convention partenariat « Présence Verte »
- Subvention voyage scolaire
- Rapport de la Chambre des Comptes pour la gestion de 2010 à 2014 de la C.A.V

Infos diverses

- Ordures ménagères
- Urbanisme
- Cartes Avantages Jeunes
- Recensement National
- Gym
- Camion Pizza

Association « Mon Village »

- Repas annuel
- Prochaines manifestations
- Bibliothèque

Page de jeux



Mairie : 7 rue de Prételon

70000 VILLEPAROIS

Horaires d'ouverture :

Mardi de 13h30 à 17h30

Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 17h

Tel : 03 84 75 29 28 ou

07 85 52 93 73

e-mail :

mairie.villeparois@wanadoo.fr

Site internet

<http://www.villeparois.fr>

Permanence des Elus : jeudi de 18h à 19h

Le mot du Maire



Madame, Monsieur,

Quelques informations pour accompagner ce bulletin municipal, déjà pour confirmer que certains véhicules roulent toujours trop vite dans la traversée du village.

Beaucoup d'enfants jouent, font du vélo ou du roller et sont régulièrement en danger lorsque les véhicules arrivent trop vite. Merci de respecter le code de la route.

Avec certaines communes de la CAV, Villeparois s'est engagée dans une démarche de réduction de l'emploi des produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces communaux, ceci dans le cadre de l'appel à projet « zéro pesticide en Franche-Comté » cofinancée par l'Agence de l'Eau.

Ce plan de désherbage doit s'accompagner d'une réflexion de la part des personnes concernées, élus comme le personnel technique :

- Doit-on désherber partout ?
- La présence de végétation va-t-elle à l'encontre de la propreté ?

S'il est important de réduire, voire supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires dès 2017 pour l'entretien des espaces communaux, il faudra mettre en place des alternatives aux traitements et porter un regard différent sur la végétation avec une plus grande acceptation de l'herbe.

Et enfin, la taille des haies et des arbustes est de saison. Je rappelle que vous pouvez obtenir la clé de la décharge « verte » pendant les heures de secrétariat à la mairie. Il est important de déposer les déchets verts au maximum au fond de l'emplacement.

Bien cordialement et bonne lecture.

Le Maire
Bruno MICHEL

Infos. Village Villeparois

Conseil municipal du 28 août

DELIBERATION N°18 : Décision modificative n°1 Budget eau

Par insuffisance de crédit, il convient de transférer 78€ du compte 615 « entretien et réparation » sur le compte 701249 afin de régler en totalité la facture de l'Agence de l'eau.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

Décision : Exprimées 10 Abstention 0 Contre 0 Pour 10

DELIBERATION N°19 : Rapport annuel d'activité 2015 de la C.A.V.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Vesoul a fait parvenir le rapport retraçant l'activité des services et l'utilisation des crédits engagés, accompagné du compte administratif 2015.

Après présentation du rapport par le Maire, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activité 2015 de la Communauté d'Agglomération de Vesoul.

Conseil municipal du 5 octobre

DELIBERATION N°20 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

L'échéance de la ligne de trésorerie arrivant le 31/10/2016, la commune n'ayant pas de trésorerie suffisante, je vous propose de la renouveler à hauteur de 50 000 € pour une durée d'un an.

La Caisse d'Epargne nous a proposé les conditions suivantes :

Caisse d'Epargne

T4M + marge de 1.10% (T4M = - 0.34 % au 01/09/2016)

Frais de dossier : 0.25%

Commission d'engagement Néant

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent la proposition.

Décision : Exprimées 11 Abstention 0 Contre 0 Pour 11

DELIBERATION N°21 : Décision modificative n°1 Budget Communal

La commune doit payer la somme de 2181.00€ pour l'année 2016 au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

Par insuffisance de crédit, il convient de transférer 900.00€ du compte 22 « Dépenses imprévues de fonctionnement » sur le compte 73925 « Fonds de péréquation communales et intercommunales ».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition

Décision : Exprimées 11 Abstention 0 Contre 0 Pour 11

Infos. Village Villeparois

DELIBERATION N°22 : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable

M. le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le maire précise qu'il y a 96 abonnés desservis en eau au 31/12/2015. Le linéaire du réseau de canalisations est de 5.92 kilomètres. La facture d'eau type pour une consommation d'un ménage de référence (120m³/an) est de 233.40€ en 2015 soit 1.95€ le m³.

Suivant le rapport de l'ARS et des trois analyses au cours de l'année 2015, l'eau a présenté une qualité bactériologique et physico-chimique satisfaisante.

Il convient de vérifier régulièrement les réseaux, en 2015 trois fuites ont été réparées.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

Décision : Exprimées 11 Abstention 0 Contre 0 Pour 11

DELIBERATION N°23 : Convention partenariat « Présence Verte »

M. le maire présente au conseil le projet de convention à passer avec l'association « Présence Verte », dont le siège est à Vesoul. Le principal objet de la convention réside dans la prise en charge par la commune de la moitié des frais de dossier (31€), soit 15€ par dossier ; la partie restante soit la somme de 16€ à la charge de Présence Verte.

L'objectif est d'apporter une amélioration des conditions de vie des bénéficiaires et de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à signer la convention avec Présence Verte,
- Charge le maire des formalités de prise en charge des frais de dossier par la commune.

Décision : Exprimées 11 Abstention 0 Contre 0 Pour 11

DELIBERATION N°24 : Subventions voyage scolaire

Nous sommes fréquemment sollicités par les établissements scolaires de l'agglomération pour accompagner financièrement des voyages scolaires, dans la mesure où des enfants de Villeparois sont concernés.

Je vous rappelle que par délibération N° 2015/19 du 03/06/2015, le conseil avait donné délégation au maire pour répondre à ces sollicitations à hauteur de 30€ par élèves et par voyage, pour l'année 2015.

Je vous demande de bien vouloir me renouveler cette délégation pour l'année 2016 et fixer le montant de notre participation.

Infos. Village Villeparois

Décision prise à l'unanimité :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne délégation au Maire pour attribuer une aide financière aux établissements d'enseignement organisant des voyages scolaire ou directement aux familles sur présentation d'un RIB, dans la mesure où des enfants de Villeparois sont concernés. Cette délégation est donnée pour l'année scolaire 2016/2017.
- Fixe le montant de la participation communale à 30€ par élève et par voyage.

Décision : Exprimées 11

Abstention 0

Contre 0

Pour 11

DELIBERATION N°25 : Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de 2010 à 2014 de la Communauté d'Agglomération de Vesoul

Pour la cour des comptes la situation financière de la Communauté d'Agglomération de VESOUL ne pose pas de difficulté particulière. Seule la situation financière des budgets annexes appelle des remarques et principalement le budget concernant le transfert à l'intercommunalité de la compétence assainissement au 1er janvier 2013. La cour des comptes définit ce transfert lourd et complexe. La chambre recommande également à la Communauté d'Agglomération de VESOUL d'approfondir la mutualisation au sein de l'agglomération.

Après débat le conseil municipal prend acte de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes.



Infos diverses

ORDURES MÉNAGÈRES

Il est rappelé que lorsque votre poubelle verte ou jaune est trop petite ou trop grande vous avez la possibilité de faire un échange gratuit en vous adressant au service collecte de la C.A.V au 03.84.68.45.17 ou par mail : service.collecte@vesoul.fr .

D'autre part le conteneur à verres ne peut recevoir que du verre (bouteilles, bocaux). Quelques personnes déposent parfois des cartons, de la vaisselle cassée ou des vitres. Il est important de respecter les consignes et ces détritrus sont dangereux pour les enfants du village qui jouent sur cette rue.

URBANISME

Les arrêtés et autorisations diverses relatives aux constructions sont toujours affichés dans l'entrée du secrétariat de Mairie. Ils sont consultables aux heures de permanence ou sur demande adressée au maire de la commune.

Nous vous rappelons qu'une modification même sommaire de votre habitation peut – être soumise à permis de construire ou autorisation spéciale. La démarche est simple et les délais d'instruction se sont améliorés. Cette formalité peut vous éviter bien des problèmes.

Renseignez-vous avant d'entreprendre vos travaux.

Pour obtenir les formulaires adéquats, vous pouvez vous rendre sur le site : service-public.fr



Infos. Village Villeparois

CARTES AVANTAGES JEUNES

Il reste quelques cartes avantages jeunes à distribuer. Dépêchez-vous de passer voir la secrétaire qui vous la remettra gratuitement.

RECENSEMENT

Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à la mairie pour être appelé à la journée Défense et Citoyenne. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Vous devez vous présenter dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire muni de votre carte d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

HORAIRES GYM

Le cours de gymnastique se déroule les mardi de 18h45 à 19h45 à la salle de la mairie.

CAMION DE PIZZA

Devant la mairie, un camion de pizza s'installera tous les jeudi soir à partir de 18h30.

Association « Mon Village »

REPAS ANNUEL ET JEUX

Le dimanche 4 septembre 2016, l'association a organisé son repas annuel. Une cinquantaine de personnes se sont retrouvées dans une bonne ambiance autour d'un repas confectionné sur place par un agriculteur-traiteur. L'après-midi s'est terminée autour de jeux préparés par les membres de l'association. (Tir à la corde, tir à la carabine, girafe géante.)

Tout le monde s'est bien amusé.



14 octobre 2016

Infos. Village Villeparois



14 octobre 2016

Infos. Village Villeparois

Prochaines manifestations

- Soirée Halloween le Samedi 5 novembre 2016
- Soirée jeux et beaujolais nouveaux Vendredi 18 novembre 2016

Bibliothèque

Tous les 1^{ers} samedi du mois, vous pouvez venir choisir un ou plusieurs livres à la bibliothèque salle de la mairie de 10 heures à 12 heures. Il y a du choix pour tous et beaucoup de livres pour les jeunes et les enfants.

La Présidente
Nathalie BAGUET



Infos. Village Villeparois

Page de jeux

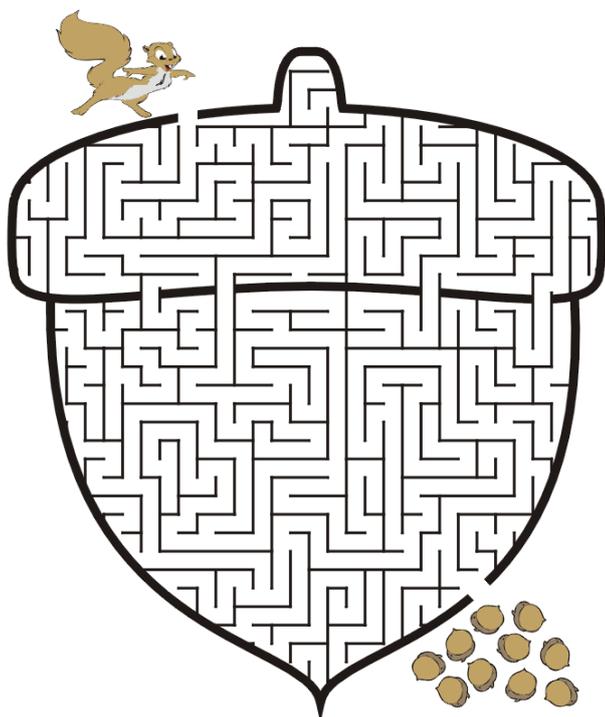
Mots cachés

Les fruits d'automne
(dans les zones géographiques tempérées)

k	i	g	c	p	r	u	n	e	m	c	m
i	w	r	o	h	e	l	e	t	h	e	a
n	s	i	c	d	a	t	e	k	r	n	r
o	r	s	t	o	c	t	r	i	a	g	r
e	v	e	m	m	o	p	a	w	b	u	o
q	u	e	t	s	c	h	e	i	e	e	n
x	t	c	o	i	n	g	o	t	g	r	d
i	l	a	k	i	d	h	u	é	a	n	a
o	b	e	c	a	r	i	s	i	e	c	e
n	p	e	t	o	k	s	s	i	s	g	t
f	a	t	i	n	o	i	s	e	t	t	e
c	e	e	u	g	n	a	m	l	e	e	s

châtaigne - coing - datte - kaki - kiwi - marron
noix - noisette - poire - pomme - raisin

6	8			1		7	3	
	1		7	5				
		9	6			2	4	
2		8		5	4	3	1	
4			9				6	
9						2		
7	2		6				5	1
1				3			8	
		5		4	7			



Mots en désordre

Halloween



dahrcnuo

aliba

honwaelle

esrrècoi

ullriietco

aurdcap

emfnôat

irvepam

teeletusq